

Présentation du Bilan Comptable du Fonds de Dotation ACMM

Exercice clos le 31 / 12 / 2025

Le présent bilan comptable a été établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les règles comptables applicables aux fonds de dotation (règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif), ainsi qu'aux principes généraux de régularité, de sincérité et de fidélité à l'image du patrimoine et de la situation financière du fonds.

Ce bilan retrace la situation patrimoniale du **Fonds de Dotation ACMM** à la clôture de l'exercice, soit au 31 / 12 / 2025. Il est présenté en deux parties : l'actif et le passif

1. ACTIF

Immobilisations

- Immobilisations incorporelles : 0
- Immobilisations corporelles : 0
- Immobilisations financières : 0

Actif circulant

- Créances : 7500
- Disponibilités : 5407 euros

Total de l'actif : 5407 euros

2. PASSIF

Fonds propres

- Dotation au 1er janvier 2025 : 3860
- Achats de deux œuvres : 5936 euros
- Frais bancaires : 17 euros

Total du passif : 5953 euros